

Maintien du climat scolaire



- ◇ Plan de surveillance
- ◇ Code de vie
- ◇ Approche positive
- ◇ Protocole d'intervention d'urgence
- ◇ Démarche d'intervention graduée
- ◇ **Plan de lutte contre l'intimidation et la violence**



PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE

Nom et particularités de l'école primaire	École Saint-Sauveur Enseignement préscolaire et primaire du 1 ^{er} au 3 ^e cycle Cote de dévaluation : 9 École située en milieu urbain
Nom de la direction et de la direction adjointe administratif	Stéphanie Mailhot et Patrick Lortie
Nom des membres du comité Violence à l'école	Les enseignants: Maude Charest, Mélanie Crête, Claude Labonté, Chantal Massé, Raphaëlle Rioux et Christine Villeneuve Les membres de la direction: Stéphanie Mailhot L'éducatrice spécialisée: Suzy Gravel
Mandat:	Mise à jour du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école.
Valeurs provenant de notre projet éducatif	Collaboration, engagement et respect

PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE

DÉFINITIONS

VIOLENCE	Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de léser, de blesser ou d'opprimer en s'attaquant à l'intégrité ou au bien-être psychologique ou physique, aux droits ou aux biens d'une personne.
INTIMIDATION	Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser (bannir, exclure).
CYBERINTIMIDATION	La cyberintimidation consiste à utiliser les technologies de communication telles qu'Internet, les sites de réseautage social, les sites Web, le courriel, la messagerie texte et la messagerie instantanée pour intimider une personne à répétition ou la harceler.
CONFLIT	<p>Chaque conflit n'implique pas nécessairement une situation de violence. Il s'agit d'un état incompatible entre les désirs de deux personnes et leurs buts respectifs.</p> <p>Le conflit n'est ni bon ni mauvais, c'est sa gestion qui importe le plus, en optant pour des stratégies constructives de type gagnant-gagnant.</p> <p>Dans un conflit, l'affrontement implique des opposants de forces égales.</p>
ACTEURS	Toutes les personnes concernées par un événement de violence ou d'intimidation à titre d'agresseurs, de victimes ou de témoins.
INTERVENANTS	Tout membre du personnel (tout corps d'emploi confondu) qui intervient lors d'une situation en lien avec la violence et l'intimidation.

DÉFINITIONS (suite)

<p>COMPORTEMENTS SEXUALISÉS SAINS OU NATURELS</p> <p>Toutefois, les comportements peuvent être inappropriés en milieu scolaire.</p>	<p>Ceux-ci découlent d'une curiosité naturelle et correspondent à l'âge et au niveau de développement de l'élève.</p> <p>Ceux-ci ne suscitent pas d'émotions telles que la peur ou la honte sur le jeune ou sur les personnes impliqués.</p> <p>Ceux-ci se produisent dans un contexte d'exploration sexuelle entre des élèves du même âge (ou de niveaux semblables de développement).</p>
<p>COMPORTEMENTS SEXUALISÉS PRÉOCCUPANTS</p>	<p>Ceux-ci ne correspondent pas à l'âge et au niveau de développement de l'élève.</p> <p>Ceux-ci ont des répercussions négatives sur le jeune ou sur d'autres personnes (émotions ressenties ou comportements).</p> <p>Ceux-ci persistent malgré des interventions adéquates et la supervision d'adultes.</p>
<p>VIOLENCES SEXUELLES</p> <p>Le concept de « violence sexuelle » inclut des gestes de différentes natures pour lesquels il y aura des interventions spécifiques (ex. : violence et intimidation de nature sexuelle, abus sexuels et sextage).</p>	<p>VIOLENCES ET INTIMIDATION (DE NATURE SEXUELLE) :</p> <p>Ces gestes sont commis entre les élèves. La violence sexuelle est un comportement sexuel, avec ou sans contact physique, commis par une personne sans le consentement de la personne visée ou par une manipulation affective ou du chantage. Il s'agit d'un acte visant à assujettir une autre personne à ses propres désirs par un abus de pouvoir, par l'utilisation de la force ou de la contrainte, sous une menace explicite ou implicite.</p> <p>ABUS SEXUELS :</p> <p>Ces gestes sont commis à l'endroit d'un élève par ses parents ou une autre personne. C'est « 1° lorsque l'enfant subit des gestes à caractère sexuel, avec ou sans contact physique, incluant toute forme d'exploitation sexuelle, de la part de ses parents ou d'une autre personne et que ses parents ne prennent pas les moyens nécessaires pour mettre fin à la situation » OU « 2° lorsque l'enfant encourt un risque sérieux de subir des gestes à caractère sexuel, avec ou sans contact physique, incluant un risque sérieux d'exploitation sexuelle, de la part de ses parents ou d'une autre personne et que ses parents ne prennent pas les moyens nécessaires pour mettre fin à la situation »</p> <p>SEXTAGE LORS D'UN PARTAGE NON CONSENSUEL D'IMAGES INTIMES :</p> <p>Action d'envoyer un ou des sextos. Le sexto est un message à caractère sexuel transmis par l'entremise d'Internet ou toutes formes d'appareils ou de plateformes reliées aux technologies de la communication ou de l'information. Il peut prendre la forme de mots, de photos ou de vidéos.</p>

PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE

1. UNE ANALYSE DE LA SITUATION DE L'ÉCOLE AU REGARD DES ACTES D'INTIMIDATION ET DE VIOLENCE

ANALYSE

2024-2025

À la suite du portrait fait en regard de la violence à l'école et des mesures actuelles mises en place, quelles sont les informations importantes à retenir pour notre école?

Un questionnaire sur le sentiment de sécurité a été présenté aux élèves de 4e à 6e année. L'analyse des résultats a été complétée et présentée à l'équipe-école en 24-25. Les résultats se divisent en six grandes catégories. Les éléments significatifs sont les suivants:

- VIE SCOLAIRE

Climat de sécurité : 90%,
climat de justice : 77%,
climat relationnel et de soutien : 83%,
climat d'engagement : 76%,
climat de bien-être : 82%

- COMPÉTENCE SOCIOÉMOTIONNELLE

Exprimer efficacement ses émotions: besoin d'aide d'en 69% des cas.
Résolution de conflits pacifiquement: besoin d'aide d'en 55% des cas

- COMPORTEMENTS SUBIS (par les élèves)

Bousculé intentionnellement : 27.9%,
Médiance : 22.3%,
Insulté/traité de noms : 19.5% (majoritairement relié à une caractéristique personnelle : 63.9%)

En ont parlé à quelqu'un : 56% (Parents et amis)

- COMPORTEMENTS SUBIS (par les adultes)

Crier ou sacrer après : 7.3%,
Regard méprisant : 6.6%

En ont parlé à quelqu'un : 33% (Parents et amis)

- COMPORTEMENTS OBSERVÉS

Insultés/traités de noms : 56.9%
Bagarre : 38.2%

- LIEU À RISQUE

Terrain de l'école à 40%

Finalement, 47% des élèves mentionnent que LA VIOLENCE EST UN PROBLÈME DANS CETTE ÉCOLE.

2024-2025

**LES PRIORITÉS À AMÉLIORER À
NOTRE ÉCOLE**

- Développer l'intelligence émotionnelle des élèves;
- Développer de meilleures habiletés relationnelles chez les élèves en résolution de conflit;
- Soutenir les élèves dans l'expression de leurs émotions;
- Maintenir le climat de la vie scolaire sur les 4 aspects tout en augmentant le sentiment de justice;
- La sécurité des élèves à l'école est en maintenir;
- Encourager les élèves à dénoncer les actes d'intimidation ou de violence dont ils sont victimes ou témoins;
- Poursuivre la consignation par les T.E.S. des événements/actions violentes dans l'outil de consignation ;
- Faire connaître la différence entre la violence et l'intimidation versus être impliqué dans un conflit;
- Forer l'aspect positif du haut pourcentage de la vie scolaire versus le 47%

PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE

2. LES MESURES DE PRÉVENTION VISANT À CONTRER TOUTE FORME D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE

LES MESURES UNIVERSELLES DE PRÉVENTION QUI SONT MISES

EN PLACE

Zones et modalités de surveillance
Plan de surveillance et port du dossier
Interventions graduées
Billet d'information
Billet de comportement
Vidéo d'utilisation sécuritaire des jeux de la cour
Protocole lors de conduite dangereuse
Objectifs au projet éducatif
Application de l'approche positive

2024-2025

Code de vie de l'école incluant les comportements attendus et les sanctions disciplinaires applicables selon la gravité et le caractère répétitif de l'acte;
Enseignement explicite des règles de vie de l'école;
Programme éducatif de prévention;
Moozoom;
Visuel, affiches de l'approche positive affichées dans chacune des classes.;
Rappel des mesures de prévention à faire à chaque début d'année et à certains moments dans l'année scolaire;
Dans les lieux communs et les classes, afficher les comportements attendus;
Diffusion du plan de lutte de l'école et des stratégies d'intervention auprès de tout le personnel;
Interventions ponctuelles.

Activités de prévention réparties selon les niveaux:

Préscolaire

- Ateliers de pleine conscience;
- Ateliers pour favoriser le développement socio-affectif des élèves;
- Habilitier les élèves à utiliser le message « je »;
- Coin calme;
- Moozoom;
- Utilisation de la littératie dans le but d'habileté les élèves et travailler les émotions et les difficultés en communication lors des situations conflictuelles en prévention.

Primaire

- Utilisation de la littératie dans le but d'habileté les élèves et travailler les émotions et les difficultés en communication lors des situations conflictuelles en prévention;
- Atelier pour favoriser le développement socio-affectif des élèves;
- Sous-groupes d'habiletés sociales;
- Ateliers sur la cyber intimidation;
- Ateliers Dévelop'Action avec le CISSAT (5e-6e année);
- La classe-qualité dans certaines classes;
- Activités de pleine conscience;
- Coin calme.

*D'autres mesures pourraient être mises en place selon les besoins des élèves.

PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE

3. LES MESURES VISANT À FAVORISER LA COLLABORATION DES PARENTS À LA LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE ET À L'ÉTABLISSEMENT D'UN MILIEU D'APPRENTISSAGE SAIN ET SÉCURITAIRE

MESURES DE COLLABORATION PRÉVUES

- Aviser les parents des élèves lorsque l'école tient une activité pour tous au sujet de la violence et de l'intimidation
- Dépliant d'information du CSSOB
- Adresse courriel de l'école saintsauveur@cssob.gouv.qc.ca
- Comité CÉ et communauté
- Comité assiduité de l'école

2024-2025

Le code de vie est présent dans l'agenda ainsi qu'une page en lien avec l'intimidation.

Diffusion sur le site: CSSOB

Au début de l'année scolaire:

- Dépôt du plan de lutte sur la page web de l'école.
- Signature des parents du code de vie.
- Adoption du plan de lutte par le conseil d'établissement.
- Diffusion par les enseignants, lors des rencontres de parents, et la direction en septembre, des informations en lien avec l'approche positive.
- Journées de la famille.

4. LES MODALITÉS APPLICABLES POUR EFFECTUER UN SIGNALEMENT ET UNE CONSIGNATION DES ACTES D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE À L'INTÉRIEUR DE L'ÉCOLE

MODALITÉS QUI SONT PRÉVUES

- Onglets violence et intimidation SPI
- Dépliant Résolution des différends et examen des plaintes
- Rapport d'événement dans SPI
- Suivi pour tout signalement dans SPI

2024-2025

Toute personne qui est témoin d'un acte d'intimidation ou de violence ou qui est mis au courant d'une telle situation doit signaler l'incident à un adulte significatif afin d'assurer le suivi nécessaire dans les meilleurs délais. Par la suite, le cas sera référé à l'éducateur spécialisé et à la direction.

Les informations peuvent être transmises par écrit à l'aide de SPI.

- Rencontrer chacune des classes afin d'enseigner aux élèves à faire la distinction entre délation et dénonciation.

PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE

5. LES INTERVENTIONS DEVANT ÊTRE PRISES LORSQU'UN ACTE D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE EST CONSTATÉ PAR UN ÉLÈVE, UN ENSEIGNANT, UN AUTRE MEMBRE DU PERSONNEL DE L'ÉCOLE OU PAR D'AUTRE EPERSONNES.

ACTIONS PRÉVUES	2024-2025
<ul style="list-style-type: none"> • Information à transmettre par écrit suite à un événement • Rapport d'événement 	<p>Étapes:</p> <p>Par l'éducateur spécialisé:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Recueillir l'information. • Analyser la situation. • Identifier les besoins et élaborer un plan des mesures appropriées à appliquer pour tous les acteurs: victime, agresseur et témoin. • Consigner les faits et les interventions qui ont été appliquées en complétant une fiche de signalement dans SPI. • Suivi post-intervention. <p>Mesures possibles:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Informer les intervenants impliqués auprès des élèves concernés de la situation et des mesures mises en place. • Enseignement explicite des comportements attendus • Retrait lors de certains moments (classe, activités , récréations, dîner avec les élèves, etc.) • Établir un plan de sécurité. • Déterminer un geste de réparation à faire. • Élaborer un contrat. • Planifier un suivi auprès des victimes, des agresseurs et des témoins afin de s'assurer que la situation s'est redressée. • Communiquer avec les parents des élèves concernés et au besoin planifier une rencontre de concertation. • Élaborer un plan d'intervention en lien avec la problématique. • Suivi avec l'éducateur spécialisé • Référer aux ressources spécialisées: psychologue, psychoéducateur, policier éducateur, CISSS. • Procéder à une suspension à l'interne ou à l'externe. <p>***Toutes autres mesures appropriées à la situation.</p>

PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE

6. LES MESURES VISANT À ASSURER LA CONFIDENTIALITÉ DE TOUT SIGNALEMENT ET DE TOUTE PLAINTE CONCERNANT UN ACTE D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE

MESURES DE CONFIDENTIALITÉ ET ENCADREMENT PRÉVUES	2024-2025
Code de vie. Intervention de premier ordre, intervention de deuxième ordre et intervention de troisième ordre. Manquements mineurs et manquements majeurs	<p>Les règles habituelles relatives à la confidentialité en milieu scolaire s'appliquent à la gestion et au traitement des situations d'intimidation ou de violence.</p> <p>Effectuer la démarche de suivi ainsi que les interventions dans un local assurant la confidentialité.</p> <p>Assurer par SPI que l'ensemble des fiches de consignations et des événements soient répertoriés.</p> <ul style="list-style-type: none">• Outiller les victimes, les témoins et les agresseurs afin qu'ils développent et adoptent des comportements attendus.• Offrir aux élèves (en sous-groupe) des ateliers d'habiletés sociales animés par l'éducateur spécialisé.• Prévoir des rencontres individuelles avec l'éducateur spécialisé. (Enseignement de l'autocontrôle, de la gestion de la colère, entraînement à l'aide des scénarios sociaux...)• Utiliser un système de renforcement du comportement positif.• Mettre en place un accompagnement personnalisé pour les récréations.• Identifier des stratégies pour améliorer l'estime de soi. <p>***Tout autre moyen pertinent au besoin de l'élève.</p>

MODALITÉS POUR SIGNALER UNE PLAINTE À LA DIRECTION GÉNÉRALE CONCERNANT UN ACTE D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE

MODALITÉS QUI SONT PRÉVUES	2024-2025
Activation de la pastille à cet effet dans SPI	Procédure diffusée par le secrétariat général.

PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE

Protocole d'intervention sur les comportements sexualisés

Une section distincte du plan de lutte contre l'intimidation et la violence doit être consacrée aux violences à caractère sexuel (LIP, art.7.5.1, 2023)

CUEILLETTE ET ANALYSE

2024-2025

1^{ER} INTERVENANT

- Être calme et bienveillant;
- Intervenir sur le comportement;
- Ne pas moraliser ou culpabiliser l'élève;
- Intervenir en s'assurant de préserver la confidentialité;
- Normaliser le comportement sexualisé sain ou naturel;
- S'assurer de la sécurité des élèves.

J'OBSERVE ET J'AGIS!

L'élève est seul

L'élève est en groupe

S'approcher de l'élève pour intervenir.

S'approcher du groupe pour intervenir.

VÉRIFIER l'état des autres élèves impliqués ou de témoins et **ÉVALUER** si l'intervention doit être faite avec tous les élèves ou en privé avec chacun d'eux selon la situation.

DONNER une consigne **claire et précise** à l'élève (ou aux élèves) pour faire cesser un comportement, sécuriser ou réaliser un apprentissage.

SIGNALER la situation au besoin:

Compléter la fiche de signalement

Remettre la fiche au 2e intervenant afin qu'un suivi soit effectué **dans les plus brefs délais.**

PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE

Protocole d'intervention sur les comportements sexualisés (suite)

2 ^E INTERVENANT DE L'ÉCOLE	RENCONTRER L'élève individuellement	
<p>EXEMPLES DE COMPORTEMENT SAIN OU NATUREL INAPPROPRIÉ EN MILIEU SCOLAIRE</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des élèves de 1^e année se montrent leurs parties intimes dans les toilettes. • Des élèves dessinent des organes génitaux. • Un élève parle de pénis pour faire rire les autres. • Des élèves utilisent des mots inadéquats. • Deux élèves se donnent des bisous ou demandent des bisous. 	<p>IDENTIFIER le comportement en tenant compte des éléments suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Différence d'âge • Lien entre les élèves • Émotions ressenties • Impact causé • Contexte • Fréquence • Réactions des autres élèves • Agressivité 	<p>EXEMPLES DE COMPORTEMENT PRÉ-OCCUPANT</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les élèves se mettent au défi de toucher les fesses des autres. • Un élève baisse les culottes ou lève la jupe des autres .
	<p>DÉTERMINER la nature du geste :</p> <p>Sain/naturel ou préoccupant: se référer aux protocoles appropriés.</p> <p>Violence sexuelle ou abus sexuel: se référer immédiatement à la direction.</p>	
<p>PRÉVOIR une référence vers un service adapté offert par un partenaire, si nécessaire.</p>	<p>QUESTIONNER l'élève par des questions ouvertes et non suggestives afin de mieux comprendre la situation.</p>	<p>ASSURER LA COMMUNICATION entre les personnes concernées des différents milieux.</p>

PLAN DE QUESTIONNEMENT voici quelques pistes de questionnement qui guideront les actions en fonction du type de comportement.

<p>Est-ce un comportement SAIN ou NATUREL?</p> <ul style="list-style-type: none"> • Est-ce que le comportement est en lien avec une recherche de plaisir et de détente? • Est-ce qu'un élève imite ou reproduit des paroles ou des gestes vus dans les médias? • Est-ce qu'il y a absence de peur ou d'émotions désagréables? 	<p>Est-ce un comportement PRÉOCCUPANT?</p> <ul style="list-style-type: none"> • Y a-t-il un écart entre le stade de développement de l'élève et la situation? • Y a-t-il des sentiments de honte, de peur? • Est-ce que les comportements continuent malgré les interventions?
---	--

PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE

MESURES DE SOUTIEN POUR LE PERSONNEL

- Diverses formations ou conseils offerts aux membres du personnel par Abby Rivard Brassard, l'agente de développement, volet éducation à la sexualité du Centre de services scolaire de l'Or-et-des-Bois.
- Plusieurs partenaires sont disponibles pour outiller et soutenir les membres du personnel au besoin (SQ, DPJ, CALACS).

MESURES DE SOUTIEN POUR LES ÉLÈVES

Pour le comportement **SAIN ET NATUREL INAPPROPRIÉ/PRÉOCCUPANT EN MILIEU SCOLAIRE** :

- Présentation de l'agente de développement aux élèves en lien avec ce contenu en éducation à la sexualité.
- Rehausser la surveillance.
- Rencontrer individuellement les élèves.
- Informer les parents.
- Informer les professionnels qui travaillent auprès de l'élève (partenaires externes et professionnels scolaires).
- Faire le suivi pour vérifier que la situation ne s'est pas répétée.
- Réaliser des activités de sensibilisation (durant les cours d'éducation à la sexualité).

Pour le comportement **PRÉOCCUPANT** qui persiste:

- Intensifier les mesures de soutien.
- Consulter, au besoin, des partenaires (CISSAT, Centre d'amitié autochtone, DPJ, MIIno, SQ, CALACS)

SUIVI

Revoir au besoin le contexte et la réponse de l'élève aux différentes interventions.

Ajuster les mesures d'encadrement des élèves.

Collaborer avec les parents des élèves impliqués.

Effectuer un retour aux membres du personnel concernés tout en respectant les règles de confidentialité.

Signature de la direction d'école:

Date:

Signature de la présidence du C.É

Date: